

DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



Lieux de la formation
Angers, Lille, Lyon et à distance

Contact ANGERS

Sabrina BAUTHAMY
Tél : 02.41.73.58.33
sabrina.bauthamy@univ-angers.fr

LILLE

fanquin@wanadoo.fr

LYON

laetitia.poma@univ-lyon1.fr

Responsable de la formation

ANGERS

Audrey PETIT
PU-PH
AuPetit@chu-angers.fr

LILLE

Sophie FANTONI

LYON

Jean-Baptiste FASSIER

Adresse web

www.univ-angers.fr/fcsante



Partenaires



**FACULTÉ
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

D.I.U. MAINTIEN EN EMPLOI

— Présentation

Le maintien en emploi est défini comme l'ensemble des activités mises en œuvre pour permettre à une personne de conserver ou trouver un emploi malgré des problèmes de santé limitant ses capacités. La pratique du maintien en emploi est au carrefour du monde de la santé, de l'entreprise, de la protection sociale et du droit.

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a consacré les missions des services de prévention et de santé au travail (SPST) dans le champ du maintien en emploi. Plusieurs mesures et obligations nouvelles ont été créées, dont la création de « cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) », nécessitant de former les professionnels impliqués.

Ce DIU est destiné à former les personnes exerçant ou appelées à exercer des missions d'accompagnement auprès de patients-travailleurs : médecins du travail, infirmiers de santé au travail, psychologues, assistants de service social, ergonomes, DRH, assureurs, missions handicap, etc.. Au-delà des seules connaissances, des études de cas et des méthodes pédagogiques actives sont mobilisées pour favoriser la collaboration interprofessionnelle nécessaire à l'élaboration de référentiels partagés pour prendre en charge des situations individuelles.

— Objectifs

- Connaître et savoir expliquer les cadres normatifs du maintien en emploi, les cadres conceptuels du handicap, des capacités fonctionnelles et de l'aptitude médicale au travail, les rôles respectifs des différents acteurs et institutions, les mesures du maintien en emploi
- Savoir analyser les situations de handicap au travail et risque d'inaptitude médicale au travail
- Connaître et savoir analyser l'impact des pathologies chroniques sur les capacités fonctionnelles (troubles musculosquelettiques, troubles de santé mentale, cancers, troubles neurologiques, maladies cardiovasculaires, etc...)
- Savoir élaborer et mettre en œuvre un plan de retour au travail
- Connaître et mettre en œuvre les bonnes pratiques du positionnement professionnel envers les personnes accompagnées et les différents acteurs (employeurs, professionnels de santé, assurance maladie, etc.) impliqués et connaître les bonnes pratiques de coordination et partage d'information

— Public visé

- **Professionnels de santé, paramédicaux et apparentés** : Médecins du travail et de pathologie professionnelle ; rééducateurs, psychiatres ; internes en formation ; ergothérapeutes ; kinésithérapeutes ; moniteurs en activité physique adaptée diplômé
- **Acteurs de l'entreprise et des conditions de travail** : Psychologues du travail (ayant au moins 1 an de pratique du maintien en emploi) ; ergonomes ; infirmiers en santé au travail (ayant au moins 1 an de pratique) ; acteurs de l'entreprise impliqués en santé de sécurité au travail (employeur, DRH, cadre d'entreprise, service de prévention, mission handicap, etc.) ; intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)
- **Professionnels du droit, du social, et de l'administration publique** : Assistants de service sociaux ; juristes ; personnes intervenants dans le conseil juridique auprès des employeurs, et/ou des salariés ; Membres d'une institution impliquée dans le maintien en emploi, la prévention de la désinsertion professionnelle, le handicap | assurance maladie, assurances complémentaires, AGEFIPH/FIPHFP, CAP EMPLOI/SAMETH, administration publique (DREETS, ARS, etc.)
- **Autres Représentants d'associations de patients**



Mise à jour | Avril 2024 | Impression service reprographie UA

28 rue Roger Amsler | 49100 Angers
Tél. 02 41 73 58 00
fcsante@contact.univ-angers.fr

— Programme

LILLE : 9 et 10 octobre 2023 (14 h en présentiel) Cadre normatif, rôle des acteurs, maladies neurologiques et cardiovasculaires

- Présentation du DU et des étudiant(e)s - constitution des groupes de travail
- Définition et enjeux : définition, statistiques, plan nationaux et régionaux, démographie/vieillesse, situation internationale
- Enjeux politiques : de qui est-ce le problème? Politiques publiques et enjeux
- Cadre normatif : droit du travail, droit de la SS, fonctions publiques
- Rôle des acteurs médicaux et non médicaux : médecins du travail, médecin généraliste, médecin de sécurité sociale, autres médecins / Employeurs, assurance maladie, MDPH, AGEFIPH/FIPHFP, DREETS, CAP EMPLOI/SAMETH / Cellules de prévention de la désinsertion professionnelle
- Maladies neurologiques et cardiovasculaires : épilepsie, sclérose en plaques, maladies coronariennes, diabète (MICI ?)

LYON : 9 novembre 2023 (7 h en distanciel) Enjeux éthiques ; collaboration inter-professionnelle et inter- organisationnelle ; conduite de projet

- Enjeux éthiques : autonomie, information et responsabilité des personnes accompagnées ; posture de l'accompagnant
- Collaboration inter-professionnelle : qui fait quoi, quand, comment et pourquoi ? Secret professionnel / CORAT - coordination du retour au travail
- Collaboration inter-organisationnelle : travail en réseau ; animation territoriale
- Collaborer en pratique - conduite collaborative de projet - méthodes d'engagement des acteurs - pédagogies actives : repères, outils, risques et leviers ; jeux de rôle et simulation

LILLE : 8 décembre 2023 (7 h en distanciel) Mesures du maintien en emploi

- Mesures du maintien en emploi (1) : aménagement de poste, temps partiel thérapeutique, etc.
- Mesures du maintien en emploi (2) : CRPE, bilan de compétences, etc.
- Plan de retour au travail

ANGERS : 25 janvier 2024 (7h en distanciel) Handicap, capacités fonctionnelles, aptitude médicale au travail

- Handicap : cadres conceptuels (CIF, PPH) ; évaluation ; institutions (MDPH, AGEFIPH/FIPHFP, CAP EMPLOI/SAMETH)
- Capacités fonctionnelles : capacités physiques, cognitives, sensorielles ; enjeux et limites de l'évaluation des capacités fonctionnelles / Rééducation fonctionnelle (principes, modalités, acteurs)
- Aptitude médicale au travail

ANGERS : 14 et 15 mars 2024 (14 h en présentiel) Examen écrit - partiel 1 / Appareil locomoteur / Ergonomie

- Appareil locomoteur : lombalgies et lombosciatalgies, TMS du membre supérieur, maladies inflammatoires de l'appareil locomoteur
- Ergonomie : suivi du travail en groupe

LYON : 4 avril 2024 (7h en distanciel) Santé mentale, Cancer

- Santé mentale & risques psychosociaux ; risques psychosociaux : définition, évaluation / Anxiété, dépression, trouble de stress post-traumatique, épuisement professionnel, psychoses
- Cancers : cancer du sein, hémopathies, autres cancers
- Suivi du travail en groupe : Autonomie, information et responsabilité des personnes accompagnées

LYON : 20 et 21 juin 2024 (14 h en présentiel) Examen écrit - partiel 2 / Pratique du maintien en emploi et retours d'expérience

- Expériences d'entreprises / Expériences de cellules de prévention de la désinsertion professionnelle / Le maintien en emploi dans le PRST4 de la région Auvergne-Rhône-Alpes / Rôle des CRPPE dans le maintien en emploi / Approche collective de prévention de l'usure professionnelle: méthodologie ANACT/ARACT
- Présentation des projets collaboratifs - trajectoires du maintien en emploi : présentation et discussion des travaux de groupe / Evaluation du DIU par les étudiants

— À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 100 heures (10 jours d'enseignement dont 6 jours en présentiel et 4 jours en distanciel) soit 3 modules de 2 jours en présentiel (42 heures) 4 modules de 1 jour en distanciel (28 heures) et travaux pratiques collectifs en distanciel (30 heures)
- Calendrier : prochaine session en 2025/2026
- Intervenants : médecin psychiatre, assistant(e) de service social, délégué AGEFIPH, psychologue du travail
- Lieux de la formation : Université d'Angers, Université Claude Bernard Lyon 1, Université de Lille et à distance
- Validation : obtenir la moyenne aux épreuves théoriques et pratiques

Modalités pratiques :

- Candidature en ligne : prochainement
- Début de la formation : 2025/2026
- Nombre d'inscrits : effectif maximum par université : 15 (effectif maximum total : 45)
- Coût de la formation :
 - 1400 euros (+ droits universitaires) en formation professionnelle
 - ou 800 euros (+ droits universitaires) en formation initiale



**FACULTÉ
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

28 rue Roger Amsler | 49100 Angers
Tél. 02 41 73 58 00
fcsante@contact.univ-angers.fr